Réunion du Comité Syndical

du 10 octobre 2012

CS – 4.10
Médecine professionnelle : convention avec le Centre de Gestion

Le dixième jour du mois d'octobre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR
C.C.S.T. : NEANT

Préfecture du Terr. de Belfort
18 OCT. 2012
Service Courrier

Le quorum est atteint : 12 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD
Pouvoir : NEANT
S.I.C.T.O.M : MM. Gérard GUYON, Roger GAUGLER
Pouvoir : NEANT
C.C.S.T. : M. Claude GIRARD
Pouvoir : M. Claude GIRARD à M. André HELLE

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN, Jean LOCATELLI

Réunion du Comité Syndical

du 10 octobre 2012

CS - 4.10

Médecine professionnelle : convention avec le Centre de Gestion

RAPPORT

Présenté par M. Robert DEMUTH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SERTRID a passé un avenant à la convention qui le liait à Agir Ensemble Pour Notre Santé (AEPNS), de façon à permettre la poursuite du service de médecine professionnelle et préventive pendant le premier semestre 2012 (délibération CS 2.07 du 18 avril 2012).

A échéance du 1er juillet dernier, en effet, le relais devait être pris par le Centre de Gestion, sous la forme d'un service nouvellement créé chargé de mettre en œuvre, avec AEPNS mais également d'autres prestataires, les missions de médecine professionnelle.

La mise en place de ce service ayant été repoussée au 1er janvier 2013, le Centre de Gestion propose néanmoins d'assurer la transition jusqu'à la fin de l'année 2012.

Ainsi, la convention jointe au présent rapport a pour objet de maintenir le service rendu, pour le deuxième semestre 2012, à des conditions financières inchangées par rapport à celles que proposait AEPNS pour les six premiers mois de l'année.

Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE la proposition de convention jointe au présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 10 octobre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 18 OCT. 2012 **conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Dépôt en Préfecture le 18 OCT. 2012

Préfecture du Terr. de Belfort
18 OCT. 2012
Service Courrier

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI

CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE (période du 1er juillet au 31 décembre 2012)

ENTRE LES SOUSSIGNES

~~Madame~~, Monsieur, ~~(Maire, Président), de~~ ....Selim GUEMAZI, Président.....
suite à la décision du ~~conseil municipal ou du conseil d'administration du~~: ....Comité Syndical.....
du 10 octobre 2012

d'une part,

ET

Monsieur Robert DEMUTH, Président du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2008.

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans l'attente de la création, au 1er janvier 2013, d'un service de médecine professionnelle et préventive au sein du Centre de Gestion du Territoire de Belfort, la présente convention propose, pour 6 mois, d'assurer la prestation de médecine professionnelle et préventive au même coût et dans les mêmes conditions que celles relevant de l'ancienne convention avec l'association « Agir Ensemble pour Notre Santé ». Cet appel à cotisation n'a d'autre but que le maintien d'une prestation de médecine professionnelle et préventive dans un but de continuité de service public.

Préfecture du Terr. de Belfort
18 OCT. 2012
Service Courrier

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :
La prestation est assurée d'une part par l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé » et d'autre part par le Service de Santé au Travail des 3 chênes. Le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion répartit les collectivités à chacun de ces prestataires.

Article 2 : Durée
Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois, du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012.

Article 3 : Tarif
Le tarif arrêté est unique et maintenu à 53 € par agent salarié au 1er juillet 2012.

La facturation se fera en une seule fois. Elle s'établira comme suit :
(Nombre de salariés au 1er juillet 2012 (soit.....45....) x 53 € / 12 mois) x 6 mois

L'appel de la cotisation se fera par le Centre de Gestion qui se chargera de régler les différents prestataires.

Fait à Belfort, en deux exemplaires le

Pour le SERTRID
Le Président
Fernandi Selim GUEMAZI

SERTRID SYNDICAT DE RATTACHEMENT DES TRAVAILLEURS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour CDG90
Le Président
Robert DEMUTH